Date	Nom de changement	RevID
09/10/2026	Première édition - Octobre 2026	01

Maître d'ouvrage
Université de Lorraine
34 Cours Leopold
54000 NANCY

Rénovation thermique département GMP
IUT METZ

Architecte mandataire et économiste
MIL LIEUX
22, rue Erckmann Chatrian
54000 NANCY
tel : 03 83 28 86 03 - fax : 03 83 28 87 33
e-mail : jp.donze@mil-lieux.fr - m.fucks@mil-lieux.fr

BET FLUIDES	**PLAN 9** 5b rue du Grand Rabbin Haguenauer 54 000 NANCY tel : 03 83 31 77 72 e-mail: plan9nancy@free.fr	**BET Structure**	**OMNITECH** 7 chemin de la Moselle 57160 SCY-CHAZELLES tel : 03 87 18 11 40 e-mail: contact@betomnitech.fr	**Bureau de Contrôle**	**BTP CONSULTANT** 92 boulevard de la Solidarité 57050 METZ tel : 03 72 39 54 63 e-mail: sebastien.mallica@btp-consultants.fr
CSPS	**ALPES CONTROLES** 1 rue Jean Antoine Chaptal 57 000 METZ tel : 03 72 39 53 47 e-mail : metz@alpes-controles.fr				



DCE

DCE-02
Notice de sécurité

11/10/2026 | 01

FORMAT D'ÉDITION : A4 | EMETTEUR : MIL LIEUX | RDC NGF : + 168,10

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
RÉNOVATION PASSIVE DE BÂTIMENTS
GMP - BÂTIMENT H - BUREAUX - HALLE DE TECHNOLOGIE
IUT METZ SAULCY

DISPOSITIONS AU REGARD DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

DÉNOMINATION DE L'ÉTABLISSEMENT	**IUT METZ-SAULCY**
ADRESSE	Île du Saulcy - 57000 METZ
MAÎTRISE D'OUVRAGE	**UNIVERSITÉ DE LORRAINE**
PERSONNE À CONTACTER	M. Guillaume DREYDEMY guillaume.dreydemy@univ-lorraine.fr
MAÎTRISE D'OEUVRE	**MIL LIEUX**
PERSONNE À CONTACTER	M. Matthieu FUCKS m.fucks@mil-lieux.fr
ORGANISME DE CONTRÔLE	**BTP CONSULTANTS**
PERSONNE À CONTACTER	M. Cédric BERVILLER cedric.berviller@btp-consultants.fr

ACTIVITÉS EXERCÉES DANS L'ERP CONCERNÉ :
Enseignement

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DU PROJET :
Rénovation thermique de l'enveloppe des bâtiments suivants

- Bâtiment GMP (Génie Mécanique et Productique)
- Bâtiment H
- Bureaux
- Halle de technologie H1 (intervention ponctuelle)

Pour ce qui est de l'extérieur, il n'est pas prévu de modification significative de la volumétrie générale.

L'intervention faisait l'objet de la présente demande concerne la mise en oeuvre d'une isolation thermique par l'extérieure sous forme de caissons créant une Façade Ossature Bois (FOB), rapportés sur les façades notamment sur le bâtiment GMP et le bâtiment H. Pour ce qui est des bureaux, l'isolation par l'extérieur sera réalisée de manière classique.

De nouvelles menuiseries seront mises en oeuvre en bois - aluminum triple vitrage et la finition sera en bardage Equitone de couleur gris.

Le seul changement de volumétrie est directement lié à la mise en oeuvre de l'isolation thermique par l'extérieur et donc à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. Celle ci se traduira par une rehausse des acrotères due à un complément d'isolation assurant la continuité d'isolation entre les façades et la toiture.

Concernant l'intérieur, il n'est pas prévu de modification du cloisonnement et des circulations. Il n'y a donc pas d'incidence sur les indications et dispositifs techniques et réglementaires actuels sur l'ensemble des bâtiments faisant l'objet de la présente notice.

La présente demande concerne uniquement le bâtiment GMP, le bâtiment H et ses bureaux, ainsi que la halle de technologie H1. Cependant, la particularité est que ces bâtiments font partie, du point de vue de la sécurité incendie, d'un seul ensemble comprenant également :

Au nord, le bâtiment Marie MARVINGT qui a été entièrement rénové en 2016, et qui n'est pas pris en compte dans le cadre de cette notice ;

A l'est, le bâtiment H2 (compris hall de jonction avec le bâtiment Marie MARVINGT), dont la rénovation complète a été terminée en 2023, et qui n'est pas pris en compte dans le cadre de cette notice ;

Ainsi, la sécurité est traitée en globalité, avec présence d'un SSI de catégorie A et alarme de type 1. La centrale de sécurité incendie se trouve placée au RDC du bâtiment Simone Veil.

Dans la mesure où les travaux ne modifient ni l'organisation intérieure, ni la volumétrie extérieure, ni l'implantation des bâtiments concernés et de l'ensemble, la présente notice ne remplace par les dispositions et prescriptions actuellement en vigueur sur le site.

C'est pourquoi la suite du document ne donne de précisions que pour les articles ayant une incidence vis-à-vis des travaux projetés, l'ensemble des autres prescriptions étant celles d'origine sur le site.

I - CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

I.1. TYPE

E.R.P de type R - Établissement d'enseignement

I.2. CALCUL DE L'EFFECTIF DE PUBLIC ADMIS DANS L'ÉTABLISSEMENT - CATÉGORIE

Détermination de l'effectif (1ère à 4ème catégorie)

Aucun changement de l'état existant

Les effectifs des bâtiments concernés par l'opération sont les suivants :

- Bâtiment GMP : 180 personnes
- Bâtiment H : 130 personnes
- Halle de Technologie + Bureaux : 160 personnes

Du fait de l'approche globale de la sécurité incendie à l'échelle de l'établissement, chaque bâtiment constituant ledit établissement, ainsi que l'établissement dans son ensemble, sont classés en 1er catégorie.

II - DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES PRÉVUES

II.1. CONCEPTION ET DESSERTE

Le bâtiment GMP fait partie d'un ensemble ERP de 1er catégorie comprenant également le bâtiment Simone Veil, et que ce dernier dispose déjà de deux façades accessibles aux secours. Ainsi, en théorie, aucune obligation réglementaire supplémentaire ne s'impose sur le bâtiment GMP pris isolément, malgré son dernier plancher à plus de 8m

Néanmoins, dans une logique d'amélioration des conditions d'intervention des secours, il a été prévu dans le cadre de la présente demande, la mise en place d'un accès pompier complémentaire par voie échelle sur le pignon Est du bâtiment GMP. Les accès se feront par les menuiseries en bout de circulation, avec les dispositions réglementaires permettant l'intervention sur les baies en extrémité de circulation, soit des dimensions minimales de 1,30 m x 0,90 m.

De même, la création d'espaces d'attente sécurisés supplémentaires n'est pas requise, ceux-ci étant déjà assurés à chaque niveau au droit des passerelles situées en façade de l'ascenseur du bâtiment Marie MARVINGT.

II.2. ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS

Aucun changement de l'état existant.

II.3. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Aucun changement de l'état existant.

II.4. COUVERTURE

1) Bâtiment GMP - Génie Mécanique et Productique: Dalle béton avec isolation répartie et membrane d'étanchéité. Mise en place de panneaux photovoltaïque. Lestage par gravillons.

2) Bâtiment H : Dalle béton avec isolation répartie et membrane d'étanchéité. Lestage par gravillons.
3) Bureaux : Dalle béton avec isolation répartie et membrane d'étanchéité. Lestage par gravillons.
4) Halle technologique H1 : Aucun changement de l'état existant.

II.5. FAÇADES

1) GMP - Génie Mécanique et Productique
2) Bâtiment H

Application de la règle C+D respecté

Les façades existantes, en béton préfabriqué, seront isolées par l'extérieur.

L'isolation par l'extérieur est constituée par des caissons en ossature bois composés comme suit, de l'intérieur vers l'extérieur :

- murs béton préfabriqué existant
- Panneaux bois de contreventement formant fermeture du caisson d'isolation extérieur
- Isolation 200 mm en ouate de cellulose
- Isolation complémentaire 60 mm en laine de roche
- Pare-pluie
- Lame d'air pour ventilation du bardage
- Bardage en fibro-ciment type Equitone

Réaction au feu des revêtements extérieurs et composants en façades :

- Isolation en laine de verre : A2S2D0. Cet isolant protège le caisson bois et son isolation en ouate de cellulose
- Bardage Equitone : A2S2D0

Les châssis existants en aluminium seront remplacés par de nouveaux châssis en bois - aluminium en triple vitale vitrage, directement intégrés aux caissons de façade

Remplacement des portes d'entrée existantes par des châssis en bois aluminium en triple vitrage

Remplacement des portes sectionnelles existantes du bâtiment H et du secteur Bureaux par des portes sectionnelles à isolation renforcée.

Des brises-soleil à lame orientables en aluminium seront placés en façade Sud.

Pour mémoire : il est précisé que les stores placés devant des ouvrants en étages sont prévus soutenables manuellement, en cas d'intervention d'urgence par échelle extérieure.

Un rapport EFECTIS de vérification des principes retenus de façades a été réalisé dans le cadre de ce projet, selon la référence suivante : EFR-26-002083.

Le projet intégré et respecte les prescriptions ci-dessous formulées dans le rapport :

« Sur la base des documents reçus, la conception des façades est de nature à satisfaire aux exigences de l'arrêté du 24 mai 2010 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 sous réserve :

- de remplacer l'écran thermique en laine de verre par un écran en laine de roche d'épaisseur 60mm conforme au rapport Efectis France n°EFR-22-003379 ;
- De remplacer l'unique tasseau par une double épaisseur de tasseaux de section minimale de 40x30 mm au niveau du chevêtre et de combler les espaces entre tasseaux avec des bandes de laine de roche ;
- De prévoir une bande de laine de roche d'épaisseur 60mm sous la tôle d'aluminium au niveau de l'appui des châssis vitrés
- De prévoir, côté intérieur, une bande d'isolant de compression sur le béton en allège ;
- De traiter l'intégration des BSO en conformité avec les solutions Guide Bois ;
- De mettre en oeuvre des bandes de laine de roche d'épaisseur 60mm comprimées à +/- 20mm aux jonctions horizontales des modules
- De remplacer le feuillard métallique mis en oeuvre pour recouper la lame d'air par une bavette acier d'épaisseur 15/10ème mm débordante de 50mm par rapport au nu extérieur du bardage et un pli descendant de 50mm. Cette bavette devra être fixée au travers du voile OSB à une entretoise de bois d'épaisseur 80mm et de largeur 200mm montée à l'intérieur des modules. La bavette présentera un jeu de 10mm environ avec les montants de l'ossature ;
- De traiter ma dépose de la menuiserie existante par une solution qui assurera le calfeutrement entre les murs béton existants. »

Nota : En annexe de la présente notice est joint le rapport EFECTIS® sur le complexe de façade.

Concernant l'accès pompiers pour la sécurité incendie. Pour rappel, les bâtiments GMP, Atelier et H font partie d'un ensemble plus vaste. Le bâtiment Marie-Marvingt disposant déjà de deux voies échelles conformes, le bâtiment GMP n'est pas soumis à cette obligation. En revanche, afin d'améliorer la sécurité des étudiants, il a été demandé d'ajouter des ouvrants pompiers sur le spignons , au niveau des trois menuiseries remplacées.

3) Bureaux (simple rez-de-chaussée)

L'isolation par l'extérieur est composée comme suit, de l'intérieur vers l'extérieur :

- murs béton préfabriqué existant
- Isolation en fibre de bois 200 mm
- Enduit minéral

4) Halle de Technologie H1

L'isolation par l'extérieur est composée comme suit, de l'intérieur vers l'extérieur :

- murs béton préfabriqué existant
- Isolation en fibre de bois 200 mm
- Enduit minéral

II.6. DISTRIBUTION INTÉRIEURE

Aucun changement de l'état existant.

II.7. LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS

Aucun changement de l'état existant.

Sont rappelés les points suivants :

- Les bâtiments ne sont pas des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du fait du bridage du disjoncteur de la Halle de Technologie.

- Des gaz spéciaux sont utilisés sur l'établissement, mais le stockage des bouteilles se fait en extérieur, dans un local existant ventilé et soufflable, adossé à la façade Nord du bâtiment H. Ce local est conservé.

II.8. CONDUITS ET GAINES

Pour les bâtiments :

1) Bâtiment GMP - Génie Mécanique et Productique
2) Bâtiment H
3) Bureaux
4) Halle de Technologie H1

Conduits de ventilation en matériau M0 (gaine en acier)

CF de traversée pour planchers : mise en place de clapet CF à chaque traversée de niveaux

CF de traversée pour parois de recoupement de circulations : mise en place de clapet CF à chaque traversée de parois des circulations.

III - DÉGAGEMENTS

III.1. CALCUL DES DÉGAGEMENTS

Aucun changement de l’état existant.

III.2. CONCEPTION DES DÉGAGEMENTS

Aucun changement de l’état existant.

III.3. ÉVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aucun changement de l’état existant.

Établissement d’enseignement : présence permanente de personnel d’accompagnement.

IV - AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS - DÉCORATION - MOBILIERS

Aucun changement de l’état existant

V - DÉSENFUMAGE

V.1. ESCALIERS

Escaliers encloisonnés désenfumés par exutoires en toiture : remplacement à l'identique des exutoires existants pour cohérence thermique avec les autres châssis.

V.2. CIRCULATIONS HORIZONTALES ENCLOISONNÉES

Sans objet.

V.3. LOCAUX ACCESSIBLES AU PUBLIC

Article R19 §3 : locaux équipés d'ouvrants en façades

VI - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES - ÉCLAIRAGE

Aucun changement de l'état existant sauf pour :

- le complément de câblage lié à l'alimentation et la régulation de la ventilation et de la motorisation des stores ;

- le remplacement de certains luminaires trop énergivores par de l'éclairage par leds.

Ces interventions ponctuelles seront conformes à la norme NFC 15.100 et aux articles EL 1 à EL 19 - EC 1 à EC 15.

Raccordement sur les armoires générales et divisionnaires existantes.

VII - ASCENSEUR

Sans objet.

Pour mémoire : un ascenseur est prévu entre le bâtiment GMP et la bâtiment Marie MARVINGT, mais il fait partie de l'opération de rénovation spécifique à Marie MARVINGT, indépendante de la présente opération.

VIII - APPAREILS DE CUISSON

Sans objet.

IV - MOYENS DE SECOURS

Aucun changement de l'état existant.

X - SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

Site de catégorie A - Alarme de type 1.

Aucun changement de l'état existant.

XI - CHAUFFAGE - VENTILATION - PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

XI.1. PRODUCTION DE CHALEUR

L'ensemble des bâtiments concernés par la présente demande est alimenté en eau chaude par une sous-station implantée au R-1 du bâtiment GMP.

Pas de travaux modificatif dans le cadre du projet.

XI.2. CHAUFFAGE

Pour les bâtiments :

1) GMP - Génie Mécanique et Productique

2) Bâtiment H

3) Bureaux

Réchauffage de l'air insufflé par batteries chaudes à eau dans grands locaux et par radiateurs eau chaude dans petits locaux. Les radiateurs eau chaude sont existants: pas de modification dans le cadre du projet.

Pour le bâtiment :

4) Halle de technologie H1

Aucun changement de l'état existant : aérothermes sur circuit d'eau chaude dans les grands locaux et radiateurs dans petits locaux.

XI.3. VENTILATION

Pour les bâtiments :

1) GMP - Génie Mécanique et Productique

Mise en place d'une ventilation double flux sur l'ensemble des niveaux. Deux centrales de ventilation seront disposés l'une au rez-de-chaussée, l'autre au R+3.

Les coupures d'arrêts sont situées dans les halles d'accueils.

2) Bâtiment H

Mise en place d'une ventilation double flux sur l'ensemble des niveaux. La centrale sera situé en mezzanine dans la halle de technologie. Les traversées se feront par des clapets CF.

3) Bureaux

Mise en place d'une ventilation double flux sur l'ensemble des niveaux. La centrale sera situé en mezzanine dans la halle de technologie. Les traversées se feront par des clapets CF.

4) Halle de Technologie H1

Pas de ventilation double flux. Ventilation naturel. Pas de changement

XI.4. PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Aucun changement de l'état existant